



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : Mme VERGNAUD Catherine

<u>Date de convocation :</u> 23/03/2024	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Secrétaire de séance : Catherine VERGNAUD

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024 : approuvé. Catherine METAYER précise qu'elle n'a pas eu le temps de le lire.

Points à ajouter :

- Blason et devise pour la façade de la mairie

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 10 avril 2024 – 20h – présentation de l'Avant-Projet Définitif des travaux de rénovation de l'école

Finances

Approbation du compte financier unique du Budget Principal

Délibération n°20240327SB01

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1ère Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	2 961 326.54
	Réalisé	1 884 754.93
	Restes à réaliser	1 041 800.00
RECETTES	Prévu	2 961 326.54
	Réalisé	1 804 658.29
	Restes à réaliser	621 800.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	1 461 942.88
	Réalisé	1 016 093.64
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	1 461 942.88
	Réalisé	1 518 752.20
	Restes à réaliser	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	-80 096.64
FONCTIONNEMENT	502 658.56
RESULTAT GLOBAL	422 561.92



Mairie de VERRIERES

Approbation du compte financier unique du Budget Annexe Lotissement

Délibération n°20240327SB02

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1ère Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	90 000.00
	Réalisé	0.00
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	90 000.00
	Réalisé	90 000.00
	Restes à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	118 243.37
	Réalisé	78 243.37
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	118 243.37
	Réalisé	114 755.87
	Restes à réaliser	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	90 000.00
FONCTIONNEMENT	36 512.50
RESULTAT GLOBAL	126 512.50

Affectation des résultats 2023 du Budget Principal

Délibération n°20240327SB03

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

↺	un excédent de fonctionnement de :	175 178.68
↺	un excédent reporté de :	327 479.88
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	502 658.56
↺	un déficit d'investissement de :	80 096.64
↺	un déficit des restes à réaliser de :	420 000.00
	Soit un besoin de financement de :	500 096.64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT :	502 658.56
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (c/1068) :	500 096.64
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :	2 561.92
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (c/001) DEFICIT :	80 096.64

Affectation des résultats 2023 du Budget Annexe Lotissement

Délibération n°20240327SB04

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,



Mairie de VERRIERES

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

↵	un excédent de fonctionnement de :	36 512.50
↵	un excédent reporté de :	0.00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	36 512.50
↵	un excédent d'investissement de :	90 000.00
↵	un déficit des restes à réaliser de :	0.00
	Soit un excédent de financement de :	90 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT :	36 512.50
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (c/1068) :	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :	36 512.50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (c/001) EXCEDENT :	90 000.00

Vote du budget 2024 – Budget Principal

Délibération n°20240327SB05

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget principal de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	909 527.25
Recettes :	1 329 527.25

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 132 574.42
Recettes :	1 132 574.42

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET

INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 951 327.25 € (dont 1 041 800.00 de RAR)
Recettes :	1 951 327.25 € (dont 621 800.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 132 574.42 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	1 132 574.42 € (dont 0.00 de RAR)

Vote des taux d'imposition 2024

Délibération n°20240327SB06

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2023 à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

Indique que le produit attendu est de 269 963 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %



Mairie de VERRIERES

Encaissement d'un remboursement d'un trop versé

Délibération n°20240327SB07

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un chèque de 55.76 € de la part d'Orange concernant un trop versé.

Il convient que le conseil municipal délibère sur l'encaissement de ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide l'encaissement du chèque n°243357808G d'un montant de 55.76 € émis par Orange GP Home RBT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projets / travaux

Plaque commémorative pour le site de la Couarde

Délibération n°20240327SB08

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'esquisse de plaque commémorative réalisée par la société Escale Graphique, pour le site de la Couarde, en vue de la cérémonie des 80 ans du massacre du 3 juillet 1944.

Deux devis sont également présentés :

- un devis d'un montant de 320 € HT pour une impression sur panneau dilite (composite aluminium)
- un devis d'un montant de 1 816.15 € HT pour une impression sur plaque émaillée

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide l'esquisse présentée ainsi que le devis n°DE20240256 d'un montant de 320.00 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Blason et devise pour la façade de la mairie

Délibération n°20240327SB09

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'esquisse de blason et devise réalisés par la société Escale Graphique pour la façade de la mairie.

Deux devis sont également présentés :

- un devis d'un montant de 1 225.60 € HT pour une devise en lettres vinyle découpées et collées
- un devis d'un montant de 1 346.66 € HT pour une devise en lettres acrylique noires contrecollées sur support transparent

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le devis n°DE20240336 pour un montant de 1 346.66 € HT.
- Charge la commission composée de :
Michel FROMENTEAU / Sylvie THIMONIER / Mikaël LEDEVIN / Valérie BELLO / Guillaume DEMEESTER
de rencontrer la société Escale Graphique afin d'affiner le projet selon les remarques effectuées en séance.
- Laisse à l'appréciation de la commission ci-avant désignée, le choix du modèle, dans la limite des crédits attribués.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Eclairage du stade : validation du projet et du plan de financement

Délibération n°20240327SB10

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de l'éclairage du stade par un passage en LED et propose le plan de financement suivant :



Mairie de VERRIERES

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant (HT)	Financeur	Taux d'aide (%)	Montant
Devis Citéos : rénovation éclairage en LED	46 457.00	Energies Vienne	50	23 228.50
		District de Football	20	9 291.40
		Autofinancement	30	13 937.10
Total	46 457.00	Total	100	46 457.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le projet de rénovation de l'éclairage du stade par le passage en LED et le plan de financement proposés.
- Autorise le maire à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la subvention du syndicat Energies Vienne était jusqu'ici de 20 % mais qu'il a été proposé, en bureau, de passer le taux à 50 % pour les communes que reversent la taxe sur l'éclairage public. Olivier BLANCHARD précise quant à lui qu'avec un taux de subvention total de 70 % et vu le gain attendu sur les consommations, ce projet serait amorti en 3 années seulement.

Culture

Renouvellement de l'adhésion de la médiathèque au réseau départemental C@bri

Délibération n°20240327SB11

Monsieur le maire rappelle que la médiathèque de Verrières répond aux conditions d'accès au réseau départemental C@bri qui gère l'informatisation des médiathèques.

Il rappelle également que dans le cadre de cette intégration, le Département s'engage notamment à mettre à disposition de la médiathèque des logiciels métiers, un portail web, des formations gratuites...

En 2024, La Bibliothèque Départementale de la Vienne effectuera une bascule vers de nouveaux logiciels métier et il convient de renouveler l'adhésion de la médiathèque au réseau départemental C@bri.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le renouvellement de l'adhésion de la médiathèque au réseau départemental C@bri.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses

Partenariat CNPE/Armée

Monsieur le maire indique s'être rendu, le 18 mars 2024, à la préfecture de la Vienne, pour une réunion en présence de M. LECORNU, ministre des Armées. Lors de cette rencontre, le ministre a présenté aux maires présents le partenariat entre l'Armée et le CNPE de Civaux, centrale retenue pour des missions en lien avec la défense nationale. En effet, le site de Civaux a été choisi pour procéder à l'irradiation de pièces métalliques composant les armes de dissuasion. Il a été assuré que ce nouveau partenariat, à l'étude depuis longtemps, n'a aucun rapport avec le contexte géopolitique actuel.

Des informations complémentaires ont été diffusées aux maires le 26 mars, par le directeur du CNPE de Civaux. Il a expliqué que le transport serait sous la responsabilité de l'Armée : le Commissariat d'Energie Atomique (CEA) livrera, les métaux à irradier qui resteront environ 18 mois au CNPE, puis récupèrera les éléments pour les ramener au CEA.

Valérie BELLO demande si on parle bien de bombe nucléaire lorsque l'on dit « arme de dissuasion » ...

Monsieur le maire confirme qu'il s'agit effectivement de l'arme nucléaire.

Il précise que selon le CNPE, aucune radiation supplémentaire n'est à craindre, ni aucun risque supplémentaire pour l'environnement.

Lors de la réunion du 18 mars, Monsieur le maire indique s'être adressé à M. le ministre au sujet du projet d'école du nucléaire à Verrières. Ce nouvel organisme de formation pourrait, du fait de ce partenariat, enrichir encore son catalogue. A la demande de M. LECORNU, une note a été rédigée à son attention, conjointement avec M. le député LECAMP, M. le président de la CCVG et M. le président du Département. Une copie de cette note a été adressée à M. le préfet.



Mairie de VERRIERES

Valérie BELLO indique que le territoire sera une cible...

Pierrick GIRAULT indique qu'à titre personnel, il trouve cette nouvelle bien plus inquiétante que les projets éoliens.

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas plus de risque que lorsqu'ils rechargent un réacteur.

Pierrick GIRAULT répond que la finalité est différente.

Monsieur le maire s'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de contestations depuis cette annonce.

Valérie BELLO indique que l'information date seulement de lundi. C'est pour cela que personne n'a encore bougé. Elle indique qu'il serait intéressant que le directeur du CNPE refasse une réunion avec plus d'élus.

Olivier BLANCHARD pour sa part, indique qu'il aurait préféré que cette information reste « secret défense ».

Monsieur le maire indique qu'à un certain moment, l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) doit impérativement être informée et diffuser l'information au grand public. D'autre part, vis-à-vis des personnels de la centrale, une telle information ne peut pas être gardée secrète.

Peut-être que si Civaux a été choisie pour ce projet, une troisième tranche sera envisagée à l'avenir...

Réunion publique éolien Mazerolles

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 7 mars dernier, au sujet du projet éolien de Mazerolles. Il indique qu'il y a eu du débat mais peu de mobilisation, ce que confirme Sylvie THIMONIER qui s'est également rendue à cette réunion.

Valérie BELLO indique que c'est faux, il y a eu du monde venu de l'extérieur du territoire et notamment des associations de lutte contre l'éolien. Elle indique que si peu de personnes de Verrières se sont déplacées c'est parce qu'il n'y a pas eu la communication nécessaire.

Elle indique par ailleurs qu'une nouvelle association de Verrières était présente : Association Verrières Environnement Durable.

Monsieur le maire indique que c'est très bien qu'il y ait eu des associations présentes. Pour ce qui est de la communication, il ne peut pas faire du porte-à-porte non plus...

Valérie BELLO indique qu'il n'y a pas besoin d'Eolise pour faire une réunion publique. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de Mazerolles et non de Verrières. Mme BELLO souhaite tout de même dire qu'il n'y a pas besoin des porteurs de projets pour organiser une réunion publique.

Madame BELLO indique également que concernant le projet de Mazerolles, elle est intervenue à plusieurs reprises sur le registre d'enquête publique.

Monsieur le maire indique avoir également laissé son avis sur le registre d'enquête, dont il a donné copie au conseil municipal. Il indique avoir également pris la parole lors de cette réunion.

Madame BELLO répond que c'est le registre d'enquête qui fait foi et non les prises de parole. L'association Verrières Développement Durable a d'ailleurs été créée pour aider les gens à s'exprimer sur ces registres d'enquête car il faut faire attention à ce que l'on dit, savoir s'exprimer.

Monsieur le maire rappelle également que le Conseil d'Etat a stoppé, le 8 mars 2024, certains projets éoliens en cours en mettant en cause leurs études environnementales, qui seront à refaire entièrement.

Valérie BELLO indique que c'est grâce à la FED (Fédération Environnement Durable), l'une des associations les plus importantes de lutte contre l'éolien.

Concernant le projet éolien porté par Eolise sur la commune de Verrières, Monsieur le maire indique que la société a récemment répondu au courrier qui avait été rédigé conjointement avec les communes concernées et la CCVG.

Monsieur le maire précise que dans sa réponse, l'entreprise Eolise accuse les élus présents lors de la réunion du 3 octobre 2023, du départ de leur collaboratrice, Mme Lucie SIROT, qui était venue, seule, présenter le projet.

Aussi, une réunion aura lieu avec le directeur d'exploitation et les maires concernés, à la CCVG

Valérie BELLO demande pourquoi cette réunion a lieu à la CCVG ? Elle exige d'avoir connaissance de ce courrier. Elle indique que les élus sont en droit de voir ce courrier. Elle veut être présente à cette réunion car elle estime que le conseil est élu par le peuple !

Elle indique que le conseil municipal représente la population et est en droit d'avoir les tenants et aboutissants de cette affaire...

Mme BELLO réitère sa demande d'obtenir le courrier d'Eolise.

Monsieur le maire indique que les élus en auront connaissance.

Audience du 8 mars

L'audience qui devait se tenir le 8 mars, suite à la plainte pour violences verbales déposée par M. le maire, est reportée au 2 juillet 2024.



Mairie de VERRIERES

Sénatoriales

Le 17 mars, c'est Marie-Jeanne BELLAMY qui a été élue Sénatrice de la Vienne.

Participation citoyenne

Le 25 mars, en la mairie de Verrières, s'est tenue la signature de la convention de participation citoyenne en présence de Mme la sous-préfète de Montmorillon, du Major MOREAU et de volontaires. Des réunions entre les volontaires et la gendarmerie seront organisées ultérieurement.

Jardin primé

Bravo à Messieurs GENTY et DELIGNE pour le prix Lucie et Roland GOMBAULT obtenu le 5 mars pour la qualité de leur jardin, « le Mas du Pré ». C'est un beau parcours pour eux et une mise en valeur de notre village.

Travaux école

Le 10 avril 2024, l'architecte en charge des travaux de l'école, Mme FAVREAU, viendra présenter l'avant-projet définitif. Rendez-vous à 20h00.

Tour de table

Catherine VERGNAUD indique que les voitures anciennes de Valdi Auto Rétro passeront sur la commune le 5 mai. Elle indique également que les photos de la mairie, diffusées en page d'accueil du site de la commune, sont obsolètes. Catherine ROBERT indique qu'elle prendra contact avec le secrétariat pour résoudre ce problème.

Valérie BELLO indique avoir assisté à une réunion de l'Agence des Territoires de la Vienne au sujet de la cybersécurité. De nouveaux serveurs seront proposés. L'assemblée Générale aura lieu le 3 avril 2024.

Sylvie THIMONIER souhaite obtenir des nouvelles concernant l'écran d'affichage numérique qui dysfonctionne. Monsieur le maire indique que le secrétariat relance régulièrement le fournisseur... En revanche, concernant le distributeur de boisson placé à côté du distributeur de pizzas, Monsieur le maire indique avoir échangé avec le responsable de Just Queen. Il a confirmé que le distributeur de boissons serait retiré. Le démarrage de la prestation est prévu pour le 15 avril.

Patrick MOISY informe le conseil municipal avoir accompagné les équipes de Défi'Planet et de la commune de Lhonnaizé pour l'installation du balisage des sentiers de randonnées. Il était pour cela accompagné d'un agent technique communal. La plupart des panneaux ont pu être installés sur les supports existants. Il en restera quelques-uns à installer mais Défi'Planet s'en chargera, sans aide. Monsieur le maire rappelle que l'inauguration aura lieu le 6 avril à 11h à Dienné.

Guillaume DEMEESTER indique qu'une réunion a eu lieu entre la commune de Lhonnaizé et les services du Département de la Vienne au sujet du projet de réfection du « Chemin Noir ». Il demande si quelqu'un a eu des informations sur cette réunion. Monsieur le maire indique qu'il n'en était pas informé. Cette route étant située sur la commune de Lhonnaizé. Il rappelle que cela fait très longtemps maintenant que ce projet est en cours et qu'il a souvent été reporté. Le dernier report étant en lien avec le passage des convois éoliens. C'est un axe important pour Verrières. A suivre.

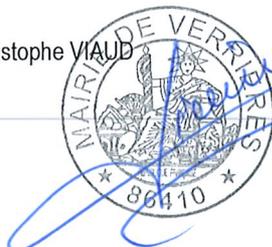
Pierrick GIRAULT indique que les services de la CCVG vont reprendre les chemins de Chez Picault à la route de Bouresse ainsi que celui allant de Dives jusqu'au transformateur.

Monsieur le maire conclut la séance en présentant l'invitation à l'inauguration de la mairie et de l'aménagement du bourg qui se tiendra le 15 juin 2024. L'ensemble de la population sera convié, via des flyers avec coupon-réponse, qui seront mis dans les boîtes aux lettres.

Fin de séance 22h45.

A VERRIERES, le 03/04/2024

Le Maire, Christophe VIAUD



La secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD